

Comité paritaire de gestion des Régimes conventionnels Prévoyance et Frais de santé

Réunion du 4 juillet 2019
Relevé de décisions

Etaient présents :

Pour l'AMAFI

Mme Alice Broner
M. Jean-Bernard Laumet
M. Alain Le Bohec

Pour les Organisations syndicales

CGC-MF : Mme Isabelle Combes
SPI-MT : Mme Isabelle Fauvel-Longo
FO Bourse : M. Van der Elst Edmond

Participaient à la réunion :

M. Jérôme Thévenin
M. Alexis Thévenin
M. Stéphane Généré
M. Bertrand Neyrand

SOCEPRA
SOCEPRA
Malakoff Humanis (MH)
Malakoff Humanis (MH)

Secrétaire de séance : Mme Alexandra Lemay-Coulon

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, il est formellement procédé à l'alternance de la présidence du Comité, Mme Combes devenant Présidente et M. Laumet Vice-président.

1. Approbation du PV de la réunion du 10 juillet 2018

Décision : Le procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2018 est approuvé, avec une abstention de M. Van der Elst.

2. Présentation et analyse des comptes techniques 2018 des régimes de prévoyance et de frais de santé

Les organisations syndicales demandent de recevoir les documents à l'avance afin de pouvoir en prendre connaissance et les analyser.

AMAFI : Il est souligné que cette demande conduira à décaler dans l'année la tenue de la réunion afin de tenir compte du délai pour obtenir les informations de l'assureur puis du temps d'analyse de l'actuaire conseil de la branche.

SOCEPRA : Comme traditionnellement, une présentation rappelant la composition des régimes et leur évolution depuis l'origine est réalisée.

Ainsi, concernant le régime frais de santé, la modification au 1^{er} janvier 2018 liée à la réforme des contrats responsables est rappelée. Auparavant, il y avait deux options d'amélioration. Aujourd'hui, il y a toujours une base conventionnelle légèrement améliorée par rapport à l'origine, en raison du constat de l'existence de faiblesses dans les garanties et une seule option collective cohérente avec les contrats responsables, ainsi qu'une option individuelle, non responsable et entièrement à la charge des salariés, afin de ne pas risquer la requalification totale du contrat responsable.

En termes de déploiement, il y a un total de 103 entreprises qui cotisent au régime de frais de santé dont 88% avec un effectif de moins de 5 salariés.

Concernant le régime de prévoyance, il est indiqué que les cotisations ne sont en augmentation que de 1% alors que l'augmentation du nombre d'entreprises est plus importante (+26). Cela s'explique probablement par le fait que les nouvelles entreprises sont des petites entités donc avec de faibles cotisations. Néanmoins, le régime est excédentaire puisque la tendance sur 5 ans est très positive (S/P sur 5 ans de 45%).

Il a par ailleurs été demandé à Malakoff Humanis pour quelle raison il y avait encore dans les comptes une provision relative à un décès survenu en 2014. Il a été répondu que le sinistre n'a toujours pas été réglé à ce jour car l'entreprise où travaillait le salarié n'a pas envoyé les justificatifs permettant de calculer le montant du capital décès. Une société spécialisée nommée Profil France a donc été engagée afin de trouver les bénéficiaires.

Concernant les régimes de frais de santé, il est passé de 703 à 769 bénéficiaires dont la plupart sont affiliés à la base conventionnelle et au régime collectif amélioré au 1^{er} janvier 2018 (72% des assurés).

Il est rappelé qu'au 1^{er} janvier 2018, les taux de cotisations du régime conventionnel ont augmenté de 5% en raison de la modification des garanties lors du passage au contrat responsable, les cotisations du contrat amélioré étant quant à lui situé entre les deux options qui existaient précédemment.

Concernant le résultat global des régimes de frais de santé, le S/P est passé de 103% à 90%, faisant donc apparaître un excédent pour l'année 2018. Cela s'explique par des baisses significatives des dépenses en optique et en hospitalisation, ces dernières dépenses étant par nature très volatiles car il peut y avoir de petites comme de très grosses hospitalisations. Il a également été constaté une augmentation sensible du poste dentaire. Sur le point précis des prothèses dentaires, il semble y avoir une erreur de paramétrage des garanties améliorées mises en place au 1^{er} janvier 2018, les remboursements par prothèse ayant été en baisse, alors que les nouvelles garanties sont meilleures. Ce point va faire l'objet d'un suivi précis.

AMAFI : Il est demandé à Malakoff Humanis d'envoyer le chiffrage dès qu'il sera évalué au comité de pilotage.

Décision : Le comité de pilotage décide que lorsque le chiffrage des erreurs de paramétrage de remboursement des prothèses dentaires sera réalisé, les assurés seront remboursés à hauteur de ce qui leur était normalement dû.

3. Présentation du compte de résultat 2018

MH : Une présentation du compte de résultat comptable est effectuée avec un découpage entre la santé, le décès et l'arrêt de travail.

Concernant la santé, pour la première fois, il y a un solde créditeur (de 24.448 €.). Cela s'explique par le pilotage efficace et les concertations réussies lors de la négociation de l'avenant.

Concernant le risque décès, comme l'année dernière il fait apparaître un solde créditeur, à hauteur de 335.689 €. Il faut néanmoins que le décès de 2014 soit réglé et sorte donc des comptes.

Concernant le risque arrêts de travail, cette année il est constaté un solde créditeur est de 871.063 €.

Ces différents éléments conduisent à un solde global Prévoyance et Frais de santé excédentaire de 1.054.222 €. En cumul au 31 décembre 2018, nous aboutissons donc à une provision d'égalisation de 734.491 € et une réserve générale de 2.204.879 €.

Ces montants étant élevés au regard du montant annuel des cotisations, il conviendra donc l'année prochaine de décider de l'utilisation de ces excédents.

4. Actualité du secteur

a. Actualité du Groupe

MH : Deux poids lourds du secteur, Malakoff Médéric et Humanis, se sont réunis au cours de l'année 2018, pour devenir un unique groupe nommé « Malakoff Humanis ». Ce groupe est le premier en matière de santé et de prévoyance collectives, et couvre 93 branches professionnelles. Pour les entreprises, il n'y aura pas de changement, hormis un nom et un logo.

Malakoff Humanis a la possibilité de faire une analyse de sinistralité détaillée, il développe des outils d'action sociale, dont l'un visant la réinsertion professionnelle dans laquelle une équipe pluridisciplinaire va accompagner un salarié en arrêt longue durée pour reconstruire un projet dans un objectif de réinsertion professionnelle.

Le réseau de soins Itelis sera remplacé par le réseau Kalivia-Kalixia. Celui-ci regroupe plus de 5000 opticiens, soit le double du précédent, ainsi que 3200 chirurgiens-dentistes, 3400 centres d'audioprothèses et près de 400 ostéopathes. Différents outils sont mis en place tel qu'un outil d'aide aux aidants, et un outil de téléconsultation habilitée à délivrer des ordonnances.

b. Actualité réglementaire

MH : Concernant le 100% santé, il est indiqué que les informations sont disponibles sur les documents et qu'il est possible de contacter MH par mail. Si nécessaire, les équipes peuvent également se déplacer dans les entreprises.

De manière générale, l'objectif de la mise en place du 100% santé est d'éviter le renoncement aux soins en raison du reste à charge. Pour se faire, cette législation prévoit

de revaloriser progressivement les bases de remboursements de sécurité sociale, et va contraindre les complémentaires santé à prendre en charge ce qui sépare les frais réels des remboursements de la sécurité sociale pour qu'il n'y ait aucun reste à charge pour l'assuré. En parallèle, la législation va contraindre les professionnels de santé à des plafonnements tarifaires. Tout cela est en cours de déploiement et le dispositif sera totalement en place fin 2021.

AMAFI : En termes de cahiers des charges, lors de la prochaine réunion, il faudra traiter la partie relative à l'action sociale, et la partie zéro reste à charge.

5. Questions diverses

Aucune question diverse n'étant soulevée, la séance est levée.



Présidente
Isabelle Combes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Combes'.

Vice-président
Jean-Bernard Laumet

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laumet'.